

Mesure et démesure : retraites et déficit

Jean-Pascal BEAUFRET

**Depuis sa création, l'Institut Diderot s'est imposé comme
un espace de réflexion indépendant, libre et exigeant,
ouvert aux grands défis contemporains.**

Il réunit des penseurs, des scientifiques, des économistes,
des philosophes et des experts de la société civile pour décrypter,
avec exigence intellectuelle et ouverture d'esprit,
les grandes mutations de notre époque.

L'Institut Diderot se voulant à la fois un espace de dialogue
et un diffuseur d'idées, accessible à tous, nous avons le plaisir
de vous offrir ce carnet, prolongement naturel des idées échangées
lors de cette conférence.

Vous en souhaitant bonne lecture,

Hélène Béjui-Hugues,
Président de l'Institut Diderot

**INSTITUT DIDEROT,
PARTAGEONS NOS IDÉES POUR UN AVENIR ÉCLAIRÉ !**

Mesure et démesure : retraites et déficit

Jean-Pascal BEAUFRET

Sommaire

Avant-propos

André Comte-Sponville

p. 9

Mesure et démesure : retraites et déficit

Jean-Pascal Beaufret

p. 15

I - Première illusion : le mythe de l'équilibre

p. 17

II - Deuxième illusion : la faute aux fonctionnaires ?

p. 22

III - Troisième illusion : ne pas reconnaître la générosité
du système

p. 24

IV - Les conséquences pratiques : quelles pistes pour une
vraie réforme

p. 26

Questions de la salle

p. 33

Les publications de l'Institut Diderot

p. 57

Avant-propos

Michel Rocard, présentant le premier Livre blanc sur le dossier des retraites, en 1991, nous avait avertis : avec la réforme des retraites, il y avait « de quoi faire sauter plusieurs gouvernements ». La prophétie, un tiers de siècle plus tard, reste d'actualité. Comment y échapper ? En renonçant à réformer en profondeur notre système de retraites, et pour cela en masquant les chiffres qui rendent cette réforme nécessaire. Politique de l'autruche, qui ne peut s'avérer que néfaste. C'est fausser le thermomètre, faute de savoir faire baisser la fièvre.

Tel est le constat que dresse Jean-Pascal Beaufret, inspecteur général des finances, anciennement directeur général des impôts et directeur financier de plusieurs entreprises : « Nos comptes ne disent pas la vérité sur les retraites ». Faute de comptes consolidés (donc prenant en compte, sans artifices, la totalité des dépenses et recettes de l'État, des collectivités territoriales et des services sociaux), on laisse perdurer un certain nombre d'illusions, qui arrangent tout le monde mais dissuadent traitreusement d'agir. La première de ces illusions, sans doute la plus lourde de conséquences, c'est de croire que

nos retraites sont à l'équilibre, « alors même qu'elles ont créé un déficit public de 81 milliards d'euros en 2024 », ce qui correspond approximativement à la moitié de notre déficit (« 2,8 % des 5,8 % du PIB qui mesurent notre déficit public ») et fragilise l'ensemble de notre modèle social. La deuxième illusion est de prétendre que « c'est la faute aux fonctionnaires », alors que le financement de nos retraites, qu'elles soient publiques ou privées, est « un problème global, qu'on ne peut traiter que globalement ». Troisième illusion : ne pas reconnaître que notre système de retraites est plus généreux que ceux des pays comparables, avec un taux de remplacement (donc un niveau de vie des retraités, comparativement à celui des actifs) sensiblement plus élevé qu'en Allemagne ou au Royaume-Uni. Tant mieux pour nous ? Non pas. Car le système devient financièrement insoutenable (donc inquiétant à moyen terme, y compris pour les retraités), politiquement de plus en plus explosif (par ses conséquences sur l'endettement, la fiscalité, la compétitivité de nos entreprises et la dégradation de nos services publics) et moralement de plus en plus injuste (au détriment des jeunes générations).

Une fois qu'on s'est débarrassé de ces trois illusions, on comprend qu'il n'y aura pas de vraie réforme de notre système de retraites si l'on ne mesure pas son « coût véritable » et « si l'on n'applique pas aux pensions versées un facteur de soutenabilité portant sur leur niveau ». Cette exigence de lucidité comptable est un préalable indispensable à toute réforme globale du système : elle la rendra possible en montrant qu'elle est nécessaire. Quelle

réforme ? Notre orateur se contente d'indiquer quelques pistes : « il faudra procéder graduellement à une désindexation » des retraites, donc à leur baisse au moins progressive et relative (du fait de l'inflation), jointe éventuellement (quoiqu'il ne faille attendre de miracles d'aucune de ces mesures) au réexamen de certaines « dépenses de solidarité », à une « révision de la gouvernance », à « une dose de capitalisation pour tous » et à un recul de l'âge de départ à la retraite. Voilà de beaux débats en perspective, pour la prochaine élection présidentielle !

Sur ce dernier point, notre professionnel des chiffres se garde bien de trancher. Son combat se situe en amont, du côté de la présentation des comptes. Car pour envisager de telles réformes, nécessairement impopulaires, et pour avoir une chance de les réussir, encore faut-il être conscient de ce que notre système actuel est financièrement insoutenable. Et c'est ce que les chiffres, tels qu'ils sont habituellement présentés, ne permettent guère. C'est où politique et comptabilité se rejoignent. Il ne se produira rien, insiste Jean-Pascal Beaufret, « sans que ne soit instituée une réelle transparence des comptes » : leur présentation actuelle, qui est « trompeuse », masque les problèmes au lieu de permettre de les poser. Comment nous permettrait-elle de les résoudre ? Il faut donc changer cette présentation comptable, non par simple exigence de lucidité, mais par souci de justice et d'efficacité. Il ne suffit pas de savoir compter pour être juste et efficace. Mais il est impossible de l'être quand les chiffres qu'on utilise sont faux ou trompeurs.

L'enjeu est d'autant plus important, conclut notre expert, que « le problème de financement des retraites grève l'ensemble de notre modèle social », qu'il fragilise et rend financièrement insupportable. À force de privilégier les retraités présents ou futurs, nous faisons collectivement, depuis des décennies, « le pari de la vieillesse », au détriment de l'avenir et donc aussi de nos enfants ou petits-enfants. Faut-il rappeler qu'il y a plus précieux et plus décisif, dans une vie, que la vieillesse ? Et que ce n'est pas en sacrifiant l'éducation ou les revenus de nos jeunes gens que nous leur préparerons une meilleure retraite ?

Le débat qui suivit, souvent technique, confirme la gravité et la complexité du problème, dont plusieurs anciens premiers ministres (François Bayrou, Bernard Cazeneuve, Édouard Philippe) semblent avoir pris la mesure. Reste à l'affronter, et à le résoudre. Problème économique, au moins autant que politique. Quant au fond, notre pays « n'a pas une quantité d'activité suffisante pour assurer le niveau des retraites actuellement versées ou attendues ». Mais l'actuelle présentation de nos comptes publics ne permet pas de le faire ressortir en toute clarté, ni donc d'agir en conséquence. Mauvaise foi ? Guère, ou plutôt systémique qu'individuelle. « Personne ne ment dans ce système : c'est le système lui-même qui est désuet et trompeur » ; et il le restera tant que « les administrations, y compris la Cour des comptes, ne consolideront pas les comptes de l'État, avec ceux des collectivités locales ou des dépenses sociales ». Aussi importe-t-il que « le Parlement se saisisse de la question ». Dans le système actuel, « des indicateurs biaisés de gestion et de performance, fournis

au Parlement, aboutissent à masquer les déséquilibres, à refuser de voir la réalité et à ne pas maîtriser le niveau des dépenses ». Il faut donc « modifier ce système afin de traduire de manière sincère le poids de notre protection sociale dans les déficits et la dette publique ». C'est un enjeu démocratique décisif. Aucune comptabilité ne tient lieu de politique. Mais aucune politique lucide n'est possible sans comptabilité rigoureuse et transparente.

André Comte-Sponville
Directeur général de l'Institut Diderot

Mesure et démesure : retraites et déficit

Comment évaluer le coût véritable et les incidences réelles du système de retraites français? Je m'intéresse à cette question depuis trois ans, depuis ma vive surprise lors de la lecture de l'étude d'impact qui accompagnait la réforme présentée par Édouard Philippe au Conseil économique et social en décembre 2019 ¹. J'avais présenté cette étude à un groupe de dirigeants d'entreprise. Or, dans ces près de 1 000 pages, pas une seule n'indiquait les dépenses et les ressources liées au système de retraites ni ne précisait les sources exactes de ces recettes. On y analysait donc tous les aspects de la réforme, sauf son aspect financier! Cela me préoccupait d'autant plus que j'étais depuis longtemps convaincu que notre modèle social, essentiellement à cause des retraites, n'est pas soutenable au regard de son mode de financement.

Nos comptes ne disent pas la vérité sur les retraites. Je ne suis pas en train de donner une interprétation des choses, mais bien de décrire une réalité comptable. On pourrait résumer mon propos par une petite fable.

1. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b2623_etude-impact.

Un grand-père prodigue dépense plus que la retraite dont il dispose chaque année. C'est le cas de la France, qui dépense, d'ailleurs, plus que les Allemands ou les Anglais, de l'ordre de 15 % en plus en retraites obligatoires. Les petits enfants de ce grand-père prodigue lui disent : « nous comprenons bien que tu veuilles profiter de la vie, donc nous allons te donner un peu d'argent ». Mois après mois, ils lui fournissent ainsi de quoi compenser l'excès de ses dépenses sur ses retraites. Mais au bout de quelque temps, les petits-enfants viennent le voir et lui disent : « Grand-père, nous sommes très gênés car nous, nous avons des enfants, une maison, une voiture, à financer. Et l'argent que nous te donnons, nous sommes obligés de l'emprunter. Pourrais-tu consulter notre expert-comptable afin de voir comment diminuer tes dépenses ? » L'expert-comptable, Monsieur Lecor, vient, assisté de Madame Lacour. M. Lecor regarde les comptes bancaires du grand-père et déclare aux petits-enfants : « Il n'est pas encore nécessaire de réduire les dépenses car l'examen de ces comptes bancaires actuels montre que les recettes et les dépenses de votre grand-père s'équilibrent ». Les petits-enfants lui rétorquent que si le compte du seul grand-père est équilibré, c'est qu'on ne compte pas la dette, qui s'accumule chez eux.

Car c'est bien là tout le problème : dans le système des retraites français, on se contente de regarder les comptes aux bornes du système. L'expert-comptable ne fait pas de comptes consolidés pour apprécier la situation globale de la famille. Il dit « demain, ce sera peut-être difficile, mais aujourd'hui, vous pouvez être rassurés, c'est équilibré ».

C'est exactement ce qu'a affirmé, au nom de la Cour des comptes, Pierre Moscovici, devant le Parlement : il y aurait en 2023, 8 milliards d'euros d'excédents des retraites, pour 400 milliards d'euros de dépenses. Mais qui peut réellement croire cela ? Cette petite fable permet de bien comprendre une des illusions qui guident notre système. Ce sont ces illusions que je voudrais maintenant détailler.

I. PREMIÈRE ILLUSION : LE MYTHE DE L'ÉQUILIBRE

La première illusion est que les retraites sont présentées à l'équilibre alors même qu'elles ont créé un déficit public de 81 milliards d'euros en 2024. Nous avons, en 2024, 170 milliards d'euros de déficit public total. Les retraites expliquent la moitié de ce déficit. Mais entre 2017 et 2019, avant les allègements d'impôts et avant le niveau très accru de dépenses publiques issues des crises, les retraites représentaient la totalité du déficit public français.

Regardons simplement les comptes. En 2024, il y a eu 1 670 milliards d'euros de dépenses publiques : celles de l'État, des collectivités locales et celles de la protection sociale au sens large, c'est-à-dire non seulement la sécurité sociale, mais aussi les retraites complémentaires et le chômage. En face, on a prélevé près de 1 500 milliards d'euros de recettes, lesquelles comprennent les cotisations, les impôts et quelques recettes annexes. Un déficit,

ce sont des dépenses publiques moins les prélèvements obligatoires qui les financent. Donc le déficit public de la France en 2024, a été de 1 670 milliards d'euros moins 1 500 milliards d'euros, soit 170 milliards d'euros représentant 5,8 % du PIB.

À l'intérieur de ces 170 milliards, que pèsent les retraites ? Elles constituaient 412 milliards des 1 670 milliards d'euros de dépenses, soit 25 % des dépenses. De l'autre côté, les prélèvements obligatoires qui les ont financées ont été de 331 milliards d'euros. Tout d'abord, seulement 267 milliards d'euros de cotisations sur le travail soit 2/3 des dépenses.

La cotisation normale, décidée par le Parlement et déjà élevée, est de 28 % des rémunérations brutes, taux qui s'applique à 80 % des personnes actives. Il y a des personnes actives pour lesquelles c'est un peu moins, par exemple les indépendants et les professions libérales, et il y a d'autres personnes pour lesquelles c'est un peu plus, mais l'écrasante majorité est à 28 %. C'est d'ailleurs un niveau de cotisations qui est jugé trop élevé au regard du coût du travail et fait donc l'objet d'allègements. En Allemagne, par exemple, ce taux de cotisation s'élève à 19 %.

Parmi les prélèvements obligatoires, il y a aussi des impôts, 56 milliards d'euros qui sont affectés aux régimes de retraites, précisément pour alléger les cotisations et pour financer des dépenses dites « de solidarité ». La somme de ces cotisations de ces impôts et de recettes diverses aboutit donc à 331 milliards d'euros de recettes,

qui sont une partie des 1500 milliards d'euros de recettes publiques. À partir de ces chiffres, il est bien clair que l'écart entre 412 milliards d'euros et 331 milliards d'euros, soit 81 milliards d'euros, est bien la contribution des retraites aux déficits d'ensemble de 170 milliards d'euros. Le schéma ci-dessous le montre bien.

2024 TEL QUE PUBLIÉ EN MD€	TOUTES administrations publiques (APU)	TOTAL des retraites	En %	
Dépenses des administrations publiques (APU)	1670	412	25	
Recettes des administrations publiques (APU)	1500	331*	22	
Besoin de financement des retraites (déficit)	-170	-81	48	
	5,8 % PIB	2,8 % PIB		
Pour mémoire (rapports COR et Cour des comptes)				
Capacité de financement des retraites en comptabilité de la sécurité sociale		2		
Couvert par SURCOTISATION ÉTAT et OPÉRATEURS ÉTAT À PCMR (FPE)			44	
Couvert par SURCOTISATION COLL LOC ET HOPITAUX À CNRACL			9	
Couvert par SUBVENTIONS ÉTAT À RÉGIMES SPÉCIAUX			8	
Couvert par SUBVENTION À RÉGIMES GÉNÉRAL (EXO CIBLÉES)			5	
Couvert par SUBVENTION FAMILLE, CHÔMAGE, MALADIE À RÉGIME GÉNÉRAL			17	
			83	

* Cotisation 267, Impôts 56, Autres 8.

Quand on présente ces chiffres aux responsables des administrations, ils ne les contestent pas, mais refusent de les commenter. Et je n'ai vu personne, depuis trois ans, soutenir que cette approche était inexacte. Les retraites ont bien représenté en 2024, 2,8 % des 5,8 % du PIB qui mesurent notre déficit public.

On objecte parfois que cela n'a pas d'importance, que les impôts affectés aux retraites ne sont pas suffisants, qu'on pourrait en affecter plus et ainsi réduire le déficit des retraites. On pourrait, par exemple, imaginer que

le Parlement affecte 81 milliards d'euros supplémentaires de TVA aux retraites. Il faudrait, dans ce cas, faire apparaître très clairement, la contribution des retraites au déficit public. Et ni gouvernement ni Parlement ne souhaitent le faire. Ce serait, de plus, irréaliste, parce qu'il ne reste plus qu'un peu moins de 100 milliards d'euros de recettes de TVA pour l'État. Donc, 81 milliards d'euros de contribution des retraites aux déficits publics. Pour mémoire, le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), soutient qu'en 2024, le déficit était seulement de 2 milliards d'euros ² (c'est le rapport qui sort aujourd'hui ³) tandis que la Cour des comptes affirme, elle, qu'il y a 2 milliards d'euros d'excédents!

D'où vient alors le reste du financement, qui permet de financer les dépenses et se bercer d'illusions? Comment, au-delà des cotisations et des impôts, finance-t-on les retraites? C'est, en réalité, l'État avec d'autres administrations qui les financent.

D'abord en contribuant, au-delà des 28 % de cotisations normales et élevées, près de 44 milliards d'euros pour le régime de retraite de ses fonctionnaires. Ce sont aussi les collectivités locales et les hôpitaux publics qui financent près de 9 milliards d'euros de surcotisations pour la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales – CNRACL, en fort déficit. Les concours à la CNRACL vont encore augmenter, d'ailleurs, puisque

2. https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2025-06/Synthèse_Def_.pdf (p.1).

3. https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2025-06/RA_2025_def_.pdf.

leur taux de cotisation, qui est aujourd'hui de 43 % contre 28 % pour les salariés privés, va passer à 55 % ! Comme on ne veut pas régler le problème du déficit de la CNRACL, on augmente le taux de cotisation, c'est-à-dire qu'on masque un peu plus son déficit. L'État verse, par ailleurs, des subventions aux régimes spéciaux : ceux de la RATP, de la SNCF, des mines, des marins, et de quelques autres. L'État verse aussi des subventions au régime général en allégeant les cotisations pour des activités précises, par exemple, l'apprentissage, l'outre-mer, la formation.

Il faut, enfin, y ajouter d'autres concours, opaques, mais importants : les subventions venues d'autres assurances sociales. Le régime « famille » verse ainsi près de 11 milliards d'euros de subventions aux retraites par an. C'est une subvention de la Caisse nationale d'allocations familiales – CNAF à la Caisse nationale d'assurances vieillesse – CNAV. Ce n'est pas une prestation familiale, mais ces concours financent l'incorporation aux retraites d'avantages familiaux : 10 % de retraite en plus pour les anciens parents qui ont eu trois enfants ainsi que les cotisations des parents au foyer. C'est compréhensible, mais cela reste une subvention qui ne peut être comptée dans les dépenses publiques en double avec les dépenses de retraites. De même, le régime « chômage » verse 4 milliards d'euros par an pour les points des chômeurs à l'Agirc-Arrco. On le voit, le reste de la protection sociale verse des subventions aux retraites. Si l'on n'avait pas financé des avantages spécifiques inclus dans les dépenses de retraite, la somme des subventions reçues

des autres branches de la sécurité sociale aurait couvert le déficit de la sécurité sociale de 2024 (15 milliards d'euros). C'est donc tout le modèle social français qui est fragilisé par les retraites.

II. DEUXIÈME ILLUSION : LA FAUTE AUX FONCTIONNAIRES ?

Une deuxième illusion dont il faut se débarrasser, est d'expliquer que tout ceci vient du déficit des retraites des fonctionnaires. C'est inexact – tout d'abord, parce que le régime général, Agirc-Arrco et CNAV, et le régime agricole, ont un besoin de financement de 17 milliards d'euros. Il est couvert par les subventions de la CNAF et de l'Unédic que je mentionnais, ainsi que de la CNAM. Mais surtout, le régime général bénéficie, de facto, d'une subvention implicite du régime des fonctionnaires de l'État parce que, depuis 1974, nous n'avons qu'une compensation démographique très limitée, qui ne représente que 2 % des retraites. Or, dans un régime par répartition, il y a des régimes avec beaucoup de cotisants et peu de retraités et des régimes avec beaucoup de retraités et peu de cotisants. Si l'on n'organise pas de compensation démographique dans un système par répartition, certains régimes sont très déficitaires à côté d'autres qui sont excédentaires. Il est donc nécessaire de procéder à une compensation entre eux.

Aujourd'hui, cette compensation ne marche pas. La Cour des comptes le note : la compensation démographique est inefficace et défaillante. S'il y avait un système adéquat

de compensation démographique, il est probable que le régime général, c'est-à-dire la CNAV et l'Agirc-Arrco, devrait financer les régimes de fonctionnaires à hauteur d'environ 20 milliards d'euros par an.

Pour le montrer, il suffit de revenir, par exemple, sur la réorganisation ancienne des administrations des télécommunications et de la poste, évènement clé de l'évolution des régimes de retraite, pourtant jamais évoquée par les autorités, ni par le COR, et à peine par la Cour des comptes. En 1997, l'État a transformé France Télécom, qui était une administration publique, en société anonyme et, en 2010, il a transformé, de même, la Poste en société anonyme. Les salariés nouveaux sont rentrés dans ces entreprises, avec un statut privé, et sont donc adhérents à la CNAV et à l'Agirc-Arrco ou, pour la Poste, à l'Ircantec. Les cotisations ont été versées par les deux entreprises au régime général alors que l'État perdait graduellement les cotisations élevées payées par les anciennes administrations pour 400 000 agents publics. À l'inverse, l'État a gardé et vu s'accroître la charge des retraites pour 300 000 pensionnés sans demander aucune compensation au régime des salariés. Le coût de cette transformation est aujourd'hui de près de 8 milliards d'euros par an, les retraités étant à la charge de l'État tandis que les cotisants, eux, contribuent au régime général ! La dégradation de la démographie du régime des fonctionnaires vient en partie de cette transformation des statuts, à tort non compensée. Sans compensation légitime, le déficit des régimes de fonctionnaires est fortement majoré. Donc, je voudrais corriger cette illusion.

Ce ne sont pas les régimes de fonctionnaires qui créent, à eux seuls, le problème financier des retraites, c'est un problème global qu'on ne peut traiter que globalement.

III. TROISIÈME ILLUSION : NE PAS RECONNAÎTRE LA GÉNÉROSITÉ DU SYSTÈME

Finissons par une dernière illusion et pas la moindre. Les statistiques les plus précises sur la comparaison internationale des retraites sont fournies par l'OCDE, dans une étude *Pensions at a Glance*⁴, produite tous les deux ans, amplement reprise par des experts, comme Bertrand Martinot (voir la note Fondapol sur la capitalisation⁵).

Dans l'étude de 2023, le taux de remplacement, c'est-à-dire le pourcentage des retraites au regard des rémunérations d'activité, est de 72 % en France, alors qu'il est en Allemagne de 55 %, au Royaume-Uni, de 54 %, et, pour l'OCDE, en moyenne, de 61 %. Autrement dit, les retraites françaises sont élevées. On le dit trop peu : par exemple, le rapport de la Cour des comptes de février 2025 dit, avec euphémisme, que « notre système est généreux », mais il ne dit pas de combien. Les chiffres de l'OCDE permettent d'estimer ce surcoût des retraites

4. https://www.oecd.org/en/publications/oecd-pensions-at-a-glance_19991363.html. Voir aussi la dernière version 2025 de l'étude de l'OCDE *Pensions at a Glance*, parue le 27 novembre 2025.

5. <https://www.fondapol.org/etude/la-capitalisation-un-moyen-de-sortir-par-le-haut-de-la-crise-des-retraites>.

françaises à 15 % par rapport aux retraites de pays comparables. Si nous avions des règles allemandes de retraite, par exemple, nous aurions probablement environ 70 milliards d'euros de retraites en moins en France.

Un point spécifique doit être noté concernant la générosité du système : il existe dans le système de retraites français une kyrielle de dispositifs légaux particuliers, appelés « de solidarité ». Six grands dispositifs, des minimas de retraite, des avantages familiaux, des avantages de départ anticipé, des compensations de périodes d'inactivité – qui ne se résument pas au chômage –, les carrières longues et, enfin, des avantages liés à l'invalidité ou l'incapacité. Ces dispositifs concernent 88 % ⁶ des retraités et il serait plus adéquat de parler de « dépenses non-contributives », plutôt que de dépenses de solidarité, au regard de leur étendue. Tous ceux qui ont eu une période de chômage ou trois enfants dans leur vie y sont inclus.

Pourtant, régime par régime, ces dépenses ne sont jamais identifiées et comptabilisées. Elles ne sont même pas publiées : la CNAV ou l'Agirc-Arrco, par exemple n'en donnent pas le détail. Elles sont seulement estimées statistiquement, une fois tous les cinq ans, par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), qui donne des chiffres en pourcentage assez généraux. D'après ces estimations, ces dépenses représenteraient entre 60 et 80 milliards des 412 milliards de dépenses de retraites dont je parlais pour 2024. Les dépenses non contributives sont légales, mais faute de

6. Voir l'étude DREES d'avril 2025.

détails, le Parlement ne les révisé jamais. Je relie cette situation à la générosité de notre système, qui fait que le revenu global des retraités reste supérieur à ce qu'il est dans la moyenne des autres pays comparables en pourcentage du revenu des personnes actives.

IV. LES CONSÉQUENCES PRATIQUES : QUELLES PISTES POUR UNE VRAIE RÉFORME

Si l'on se débarrasse de ces trois illusions, à quoi aboutit-on ? La conséquence logique serait la suivante : il n'y aura pas de vraie réforme des retraites actuelles si l'on n'applique pas aux pensions versées un facteur de soutenabilité portant sur leur niveau. Autrement dit, il faudra procéder graduellement à une désindexation. À l'inverse, en appliquant sur longue période, par exemple, 1 % de désindexation par an sur toutes les retraites, correspondant au taux représentatif de l'accroissement du nombre des retraités par an (comme pour le coefficient de soutenabilité appliqué en Allemagne depuis 20 ans), on résout une très grosse partie du problème financier du système.

On peut aussi, comme point clé d'une réforme, envisager que le Parlement puisse réexaminer les dépenses non contributives. Certaines ne sont plus aussi pertinentes qu'à leur création. Il n'est pas certain, par exemple, que l'Unédic doive payer les cotisations retraites des chômeurs alors que le régime a 60 milliards d'euros de dettes, garanties par l'État, et qu'il en aurait beaucoup moins s'il

n'apportait pas et depuis longtemps à l'Agirc-Arrco cette compensation des périodes de chômage. C'est une question ouverte. Il y a certainement d'autres dépenses de solidarité à revoir, telles que les carrières longues.

Il y a, ensuite, l'âge de départ, qui reste très contesté, même à 64 ans, bien que plus précoce qu'ailleurs. La différence avec la plupart des autres pays européens, c'est que l'âge effectif de départ est en moyenne un an et demi plus précoce. L'âge de départ est difficile à modifier, mais, en supposant un départ à 65 ans, une partie des économies nécessaires serait trouvée, à terme.

Je veux surtout insister sur un point : il ne se produira rien sans que ne soit instaurée une réelle transparence des comptes. Les Français disent généralement qu'ils ont cotisé pour leurs retraites et qu'ils y ont donc droit, alors que c'est loin d'être entièrement vrai. En réalité, ils n'ont cotisé que pour deux tiers mais on ne leur dit pas. Les impôts des contribuables et les subventions publiques constituent le tiers restant. Si personne ne l'explique, les bénéficiaires du système n'accepteront pas les réformes nécessaires. Toutes les réformes qui visent à simplement reculer l'âge de départ à la retraite seront insuffisantes par rapport à celles qui visent à réduire un niveau trop élevé de retraites. Il n'est donc pas invraisemblable d'introduire un coefficient de soutenabilité graduel sur moyenne période comme l'ont fait d'autres pays en Europe.

Enfin, une réforme devrait reposer aussi sur une révision de la gouvernance : à la place de 42 régimes différents, dont environ 6 importants, aujourd'hui sans pilotage

commun. L'éclatement des régimes de retraite contribue aux illusions qui affectent le système. Il y a un régime, par points, bien géré, qui représente plus du quart des retraites, c'est l'Agirc-Arrco : il serait possible de confier les autres régimes à cette fédération qui se pilote prudemment sous l'égide des partenaires sociaux. Il serait possible de procéder par adossement : celui des régimes fonctionnaires au régime général de base, puis l'adossement du régime de base augmenté des fonctionnaires au régime complémentaire par points.

Je reviens pour finir sur un dernier élément, la capitalisation obligatoire. Gardons-nous d'entretenir une autre illusion ! La capitalisation, malgré des avantages significatifs, ne règlera pas à elle seule le problème du besoin de financement des retraites. Regardons, par exemple, le régime par capitalisation créé en 2005 : l'établissement de la retraite additionnelle de la fonction publique – ERAFP. Ce régime collecte 10 % des primes des fonctionnaires, dans la limite de 20 % des primes, sur 4,5 millions de cotisants. Il concerne tous les fonctionnaires des hôpitaux, des collectivités locales et de l'État. Il collecte 2,2 milliards d'euros de cotisations en flux annuel et verse 0,5 milliards d'euros de prestations, à 650 000 bénéficiaires. La cotisation n'est pas négligeable. Elle équivaut à environ 1,5 % de la rémunération totale (traitements + primes), de tous les fonctionnaires. Il a fallu 20 ans pour constituer 46 milliards d'euros de réserves. Ses caractéristiques donnent une idée du temps qu'il faudra pour constituer des réserves capitalisées avec une cotisation, par exemple, de 1 %, qui serait étendue à l'ensemble des salariés français. L'exemple de l'ERAFP

montre donc qu'il ne faut pas attendre de la capitalisation une solution rapide au problème financier. En revanche, l'institution d'une dose de capitalisation pour tous aurait des conséquences positives à long terme sur le financement de l'économie et fournirait dans dix ans des compléments utiles à la perte de pouvoir d'achat prévisible dans le système par répartition.

Pour conclure, la méthode de présentation des comptes publics en France est trompeuse. Elle ne permet ni au Parlement ni à l'opinion publique de se rendre effectivement compte des causes des déficits publics. La première origine en masse des déficits publics est le déséquilibre du système des retraites. Une autre partie des déficits publics provient des subventions que l'État apporte aux collectivités locales à travers les dotations de fonctionnement. C'est ce que diraient des comptes consolidés détaillés des administrations s'ils étaient correctement présentés.

Pour les seules retraites, j'ai écrit, en septembre 2024, avec une documentation précise qu'elles représentaient la moitié de la dette accumulée depuis 2017⁷. Il est donc essentiel de commencer par instaurer une transparence des comptes, car le problème de financement des retraites grève l'ensemble de notre modèle social. Les solutions à mettre en œuvre sont complexes politiquement, mais elles sont faisables. Il n'y a pas de raison que la France

7. Un ouvrage paru en octobre 2025 après la présente intervention à l'Institut Diderot, de Nicolas Dufourcq, directeur général de BPIFrance, « La dette sociale, 1974-2024 » estime ce taux sur une assiette plus large à 58 % de la dette publique totale.

vive en permanence avec un poids financier et politique considérable et ne puisse s'en libérer. En effet, le financement des retraites comporte un puissant effet d'éviction, les fonds consacrés par l'État et d'autres administrations ne vont pas à l'éducation, à la recherche, à la défense, à la transition climatique. L'arbitrage est ancien : avec les retraites, les pensions et les rentes, nous avons clairement fait le pari de la vieillesse. Ce pari doit être modifié et être redirigé vers l'avenir.

Questions de la salle

Pierre Gadonneix⁸ : *En vous écoutant, je me dis que tout ceci est séduisant. Comment se fait-il que, malgré tout, vous n'ayez pas réussi à convaincre plus de monde ? Apparemment, vous avez convaincu le Premier ministre François Bayrou, puisqu'il a repris votre thèse, mais il semble que vous n'ayez pas réussi à convaincre l'ensemble des spécialistes du secteur. Pourquoi ? Ma deuxième question est la suivante : quand on regarde le débat aujourd'hui dans les médias et les milieux politiques, on ne parle que de l'âge de la retraite. Or vous n'en avez presque pas parlé. Pour quelle raison ?*

Jean-Pascal Beaufret : Je n'ai pas convaincu seulement un Premier ministre... François Bayrou, en effet, lors de son discours de politique générale, le 14 janvier 2025, a bien dit que les retraites pesaient au moins 55 milliards dans le déficit annuel 2024 et constituaient la moitié de la dette depuis 10 ans. Mais j'en ai convaincu deux autres !

8. Ancien dirigeant d'entreprises français, ancien PDG d'EDF.

Si vous prenez la tribune de Bernard Cazeneuve le 24 avril 2024 dans l'*Opinion*, il y note que « nous ne redresserons pas les finances publiques si nous ne redressons pas le compte des retraites » soulignant que les retraites représentaient 70 milliards d'euros dans nos déficits publics. Dans le livre d'Édouard Philippe, *Le prix de nos mensonges*⁹, on trouve aussi un long développement expliquant qu'on se ment à nous-mêmes sur les retraites, que nous avons inventé un système d'une opacité telle qu'elle nous cache l'impact des retraites, avec des « tours de passe-passe comptables ».

En revanche, je crois qu'il reste trois difficultés. Une première difficulté a été partiellement levée : il y a de plus en plus d'hommes politiques qui sont, maintenant, convaincus par le constat. La seconde difficulté, c'est que ces hommes politiques ne sont pas encore passés à la conséquence, c'est-à-dire aux points clés d'une réforme. Cela s'explique par le fait qu'il reste encore une démarche difficile à accomplir : il faut aller expliquer aux retraités actuels, électeurs assidus, et aux futurs retraités que la France n'a pas une quantité d'activité suffisante pour assurer le niveau de retraites actuellement versées ou attendues. Et on ne peut le dire que si on le démontre dans les comptes produits devant le Parlement.

Il y a une troisième difficulté, qui est peut-être encore plus grande : c'est la difficulté posée par le système de présentation des comptes lui-même. Il est inacceptable, par exemple, que le Parlement puisse voter comme tous

9. Philippe, E., *Le prix de nos mensonges*, Ed. JC Lattès, Paris, 2025.

les ans dans les articles liminaires des lois de financement qu'un tiers seulement des dépenses publiques, celles de l'État, conduit à la totalité des déficits et qu'en revanche, 50 % de la dépense publique, les dépenses sociales conduisent à des excédents. C'est manifestement inexact. Des progrès sont lentement en cours mais on n'y est pas encore. La ministre chargée des comptes publics s'y emploie ¹⁰.

Personne ne ment dans ce système : c'est le système lui-même qui est désuet et trompeur. Malheureusement, cela fait désormais trente ans que les administrations, y compris la Cour des comptes, ne consolident pas les comptes de l'État, avec ceux des collectivités locales ou des dépenses sociales. Et il est difficile de renoncer à la méthode actuelle de présentation des comptes « sur base individuelle » parce qu'il faudra expliquer pourquoi on ne l'a pas fait avant. Je pense que c'est un argument, au moins aussi important que l'argument politique. Des observateurs ne manqueront pas de demander pourquoi on ne l'a pas vu et dit avant.

Je n'ai pas insisté sur la question de l'âge de départ, parce que le paramètre de l'âge, c'est ce qu'on fait depuis 15 ans. On ne cesse de répéter que le déficit futur, lointain, des retraites sera résolu par des départs moins précoces. Ce n'est qu'en partie vrai. Aujourd'hui, l'âge de départ moyen tourne autour de 63 ans en France, et il est proche

10. Voir les réponses d'Amélie de Montchalin, ministre chargée des comptes publics, postérieure à l'intervention à l'Institut Diderot, les 21 et 30 octobre 2025 à des questions aux gouvernement sur la présentation « honnête » des comptes publics.

de l'âge de départ de 64,5 ans dans le reste de l'Union européenne. Cet écart d'1,5 année n'est pas la principale cause du surcroît de dépenses en France.

Par ailleurs, on comprend très bien la réaction de certains actifs face à ce discours : il y a beaucoup de personnes d'un certain âge assez mal payées, dont le travail est éventuellement pénible, des personnes qui n'ont pas de perspective de carrière ni de changement possible et on leur demande de travailler deux ans de plus. Pour eux, cela n'a aucun sens. Ce qui est très étonnant, c'est qu'on ne demande jamais de contribution aux retraités actuels : la tentative de revenir sur l'abattement fiscal de 10 % est peut-être justifiée mais consiste à augmenter un impôt et non à baisser la dépense publique. Or, on voit bien que le débat n'est pas tant d'augmenter les impôts, que de baisser les dépenses.

Thierry Moulouguet¹¹ : *Il y a une idée qui flotte dans l'air, actuellement, c'est celle d'une année blanche pour amorcer une forme de réduction des déficits publics. Cela a l'avantage d'éviter de faire des choix et peut-être que, du point de vue des retraites, cela fonderait le sujet dans une question plus large, ce qui rendrait moins inacceptable de commencer à y toucher. Pensez-vous que cela pourrait être utile ou bien au contraire, ce serait encore une manière de se défausser pour l'avenir en ne faisant pas de choix ?*

11. Membre du comité exécutif de Fimalac, ancien administrateur d'HSBC France, ancien administrateur de Valeo et du groupe Barrière.

Jean-Pascal Beaufret : Je pense que c'est une bonne manière de procéder quand on ne sait pas faire de réformes ! Plusieurs personnalités en ont, en effet, émis l'idée. Il faudrait, cependant, établir d'abord le périmètre de cette année blanche. Couvre-t-elle aussi le point d'indice des traitements de la fonction publique ou seulement l'ensemble des prestations sociales ? Est-ce qu'elle implique aussi la non-revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu ? Ce qui voudrait dire, à ce moment-là, non pas une baisse de la dépense mais une hausse des recettes. En outre, le rendement financier serait d'autant plus bas que l'inflation est faible. Actuellement, nous sommes à 1 % de taux d'inflation.

Pour ma part, je vais au-delà et je dis que tant que nous n'aurons pas donné un compte précis et global des retraites qui n'existe même pas ¹², voté par le Parlement dans sa totalité, montrant la contribution des prestations vieillesse au déficit public officiel, nous n'aurons pas engagé la réflexion sur le moyen terme qui est absolument nécessaire pour redresser les comptes publics. Le modèle social français n'est plus financé par le niveau d'activité, en dépit des prélèvements très élevés que nous connaissons en France. C'est le constat principal. Si l'on ne répète pas ce constat, si on ne le traduit pas dans les documents publics, si on ne le soumet pas au Parlement, on ne règle pas la question avec simplement une érosion ponctuelle et opportuniste des prestations sociales ou d'autres dépenses et une augmentation des

12. Le rapport annuel du COR fournit seulement une agrégation statistique incomplète qui ne prend pas en compte certains régimes ni certaines recettes et dépenses.

recettes. Il est indispensable de l'inscrire dans le temps long.

Jean-Pierre Maureau¹³ : *Je remarque que le FMI et un certain nombre de grands organismes manifestent une grande mansuétude envers les comptes publics français tels qu'on les publie, non pas parce qu'ils écoutent ou parce qu'ils regardent les comptes tels qu'ils sont, mais parce qu'ils sont attentifs aux projections. Là, dans nos débats actuels, on regarde les comptes dans une photo relativement figée, mais il faudrait prendre en compte l'évolution de la démographie : celle-ci nous conduit nécessairement à faire des projections sur des périodes plus longues. Parmi les sciences sociales dites « molles », la démographie reste tout de même une science solide. Sur ces bases, le COR a trois hypothèses optimistes. On n'a pas parlé non plus des éventuels gains de productivité. Mais pourrais-tu revenir sur ces projections ? N'importe quel chef d'entreprise, dans le privé, fait des projections de son activité 3, 5, voire 10 ans, qu'en est-il ici ? Par ailleurs, pourrais-tu aussi revenir sur la question du hors bilan, en ce qui concerne les retraites ?*

Jean-Pascal Beaufret : Le rapport de la Cour des comptes du 20 février sur les retraites¹⁴ est plus précis sur les projections que ne l'étaient les rapports du COR. Ce que je

13. Président d'AXOS, Président du CIL, Président de l'Académie de comptabilité, Centre des professions financières.

14. https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-02/20250220-Situation-financiere-et-perspectives-du-systeme-de%20retraites_0.pdf

dis est différent. Je dis que le futur n'a cessé d'éclipser le présent et que ces projections de multiples paramètres ne doivent pas cacher le besoin de financement actuel. On cite également la dégradation de la démographie comme facteur principal. Mais je dis qu'il s'agit aussi d'une illusion. La démographie n'explique pas tout : le même déséquilibre démographique existe dans d'autres pays, et cela n'explique pas pourquoi il y a 1,5 point de PIB de dépenses de retraites de plus en France que dans l'ensemble des autres pays de l'Union européenne.

Je reviens maintenant à la question du « hors bilan » des retraites, parce qu'elle est très intéressante, pas seulement pour l'Académie de comptabilité que vous présidez. C'est la question de savoir si les retraites sont une dette dans le bilan d'une institution, ou si elles sont placées hors bilan, comme un engagement seulement potentiel. Cette question a été largement débattue au début des années 2000. Schématiquement, les comptables anglo-saxons disaient qu'il fallait placer les engagements de retraites dans le bilan, tant pour les entreprises que pour l'État, tandis que les comptables européens, notamment allemands, soutenaient qu'il fallait les placer hors bilan. Notons d'abord que la caisse nationale d'assurance vieillesse – CNAV ne publie pas ses engagements de retraites en hors bilan, parce qu'elle considère que les paramètres du montant des retraites (âge, taux de cotisation, règles de liquidation) pourraient être modifiés à tout moment. On pourrait remarquer que cela veut dire, notamment, que les retraites pourraient être désindexées. Notons aussi que l'Agirc-Arrco, ne publie pas plus ses engagements

hors bilan. Finalement, l'État seul fournit une information complète et honnête, puisqu'il publie l'engagement hors bilan lié aux retraites des fonctionnaires. Le montant oscille, selon les taux d'actualisation, entre 1 500 et 2 500 milliards d'euros en valeur future, ce qui fait dire à certains commentateurs que notre dette ne s'élève pas à 3 300 milliards d'euros comme affiché, mais entre 4 800 ou 5 300 milliards d'euros. Ce qui est surprenant c'est que les autres caisses de retraites ne publient pas, comme l'État, de tels engagements hors bilan

Jacques André Troesch ¹⁵ : *Est-ce que vous avez saisi les présidents des commissions des finances, et en particulier celui de la commission des finances du Sénat ? Pourquoi le Sénat ne serait-il pas l'origine d'une proposition de consolidation des comptes telle que vous la présentez ? Il n'y a rien à attendre, effectivement, du gouvernement, qui est complètement ficelé, si je puis dire, par ses fonctionnaires et sa bureaucratie. Mais peut-être pourrait-on débloquer cette affaire en demandant au Parlement d'en prendre l'initiative ?*

Jean-Pascal Beaufret : C'est une démarche que je continue à poursuivre. Auprès du président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, le dialogue ne semble pas être possible. En revanche, il y a un rapporteur général, Charles de Courson, qui est un expert en

15. Conseiller maître honoraire à la Cour des comptes.

finances publiques. Je l'ai donc vu longuement. Je pense qu'il est parfaitement conscient des lacunes des présentations financières actuelles.

J'ai demandé aussi au président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale de m'entendre, d'autant plus que Pierre Moscovici a fait de longues présentations devant cette commission, auxquelles j'aurais aimé participer dans un débat constructif qui n'a pas eu lieu. Il y a désormais un groupe de députés à l'Assemblée nationale, mené par un député, Stéphane Vojetta, représentant des Français de l'étranger, qui est très actif pour souligner qu'il n'est pas possible de retenir les conclusions des rapports officiels trompeurs sur le modèle de celui de février 2025 de la Cour des comptes et que la contribution réelle des retraites aux déficits reste masquée.

Quant au Sénat, c'est un lieu où les choses devraient pouvoir avancer. J'ai effectivement demandé au rapporteur général de la commission des finances du Sénat à être auditionné. Il ne l'a pas accepté pour l'instant. Mais il y a des sénateurs qui sont sur la même ligne que moi et qui disent publiquement que les modalités du vote de la loi de financement de la sécurité sociale sont une anomalie, en elles-mêmes. Parmi les hommes politiques français, certains prennent cet enjeu au sérieux. Donc, je suis d'accord avec vous. Il faut absolument que le Parlement se saisisse de la question.

En effet, en même temps que le vote des dépenses et des recettes effectives, les comptes soumis au Parlement ajoutent dans le solde de chaque sous-secteur des comptes, les recettes qui viennent d'autres administrations : on ne

présente donc pas la contribution consolidée réelle de la sécurité sociale au déficit public. Ce serait très simple de le faire. Il suffirait que le gouvernement produise un document, joint au projet de loi de financement de la sécurité sociale, montrant que la sécurité sociale a été non seulement déficitaire de 15 milliards d'euros en 2024, mais, en outre, hors transferts reçus d'autres administrations qui ne peuvent pas être comptés en double, a contribué à 75 milliards d'euros de déficit public. On peut le faire, en particulier, à partir des comptes de la sécurité sociale, tels qui sont d'ailleurs publiés deux fois par an dans un rapport précis, détaillé par régimes, le rapport à la Commission des comptes de la sécurité sociale. À partir de cette base, n'importe qui est capable d'effectuer le travail que je fais, c'est-à-dire de reconstituer ce que serait la vraie contribution de la sécurité sociale au déficit public consolidé. Pour l'établir clairement, premièrement, il faut bien distinguer ce que l'État verse à titre de cotisation normale et ce qu'il finance à titre de subventions d'équilibre au régime de retraites de ses fonctionnaires. Et, deuxièmement, il faut présenter des comptes de la sécurité sociale avant transfert, donc toutes administrations publiques confondues, et non après transfert.

N'importe quelle autorité des marchés financiers sanctionnerait des gestionnaires de comptes non consolidés. Je prends parfois l'exemple d'un groupe de sociétés agroalimentaires qui a deux divisions : une division « desserts », qui marche très mal, et une division « produits frais », qui marche bien. La logique serait de restructurer la division « desserts », mais le groupe ne veut pas

le faire. Donc, la maison mère décide de subventionner les desserts à partir des produits frais, en divisant le prix de fourniture interne des produits frais par trois. Les comptes de la division « desserts » s'améliorent et les comptes de la division « produits frais » se détériorent, et le groupe peut présenter un résultat moyen ou médiocre pour l'ensemble, ce qui n'est pas une vue sincère. Qu'est-ce que ferait l'Autorité des marchés financiers si c'était un groupe coté? Elle lui infligerait des amendes, car les comptes ne reflèteraient pas la réalité économique des activités du groupe. C'est malheureusement ce qui est fait pour les comptes de la sécurité sociale votés par le Parlement.

Alain Kaspereit ¹⁶ : *On parle des dépenses, mais est-ce que vous avez réfléchi aussi au côté recettes? C'est-à-dire, d'une part, le nombre d'heures de travail pour les actifs à temps plein en France, qui est quand même sensiblement inférieur à nos grands partenaires économiques. Est-ce que vous avez pu évaluer ce que cela entraînerait si les choses changeaient de côté? Et, par ailleurs, la désindustrialisation de la France a aussi diminué le nombre d'actifs qui cotisent. Il y a là deux éléments qui sont des pistes pour diminuer le déficit.*

Jean-Pascal Beaufret : Votre question est plus générale. Il va de soi que c'est parce la quantité d'activité et de travail en France n'est pas suffisante, que nous n'arrivons

16. Docteur en histoire économique.

pas à financer notre modèle social, trop généreux. Comme le dit Gilbert Cette, il n'y a pas de doute que si nous étions néerlandais, avec la même quantité de travail qu'aux Pays-Bas, nous n'aurions pas de problème de déficit public. C'est vrai, mais cela relève de l'incantation, parce qu'on ne sait pas, à brève échéance, faire travailler plus les gens qui ne le veulent pas ou ne le peuvent pas. Le gouvernement a pris, d'ailleurs, des mesures pour augmenter le taux d'emploi en France. Mais ces mesures n'ont d'effet que sur la longue période. Regardez la réforme de l'âge de la retraite de 2010, avec le passage de l'âge d'ouverture des droits à 62 ans : elle a conduit à une augmentation du taux d'emploi, mais qui a pris près de 15 ans et reste insuffisante.

Mon sujet est plus limité dans le temps. Est-ce qu'on peut se permettre plusieurs années d'endettement additionnel avec le besoin de financement de la protection sociale aujourd'hui, et notamment des retraites ? Cette question de l'explication du déficit public est la clé. À défaut, on ne réglera jamais la question des déficits publics et de la dette.

Benoît de Juvigny¹⁷ : *Je voulais vous poser deux questions. D'abord, en matière de règles comptables, je suis étonné qu'il n'y ait pas de davantage de revues, par les autorités européennes, de notre processus de fabrication des comptes publics. Pourquoi est-ce que cela ne marche pas ? Pourquoi est-ce que ce que vous décrivez n'est pas*

17. Inspecteur général des finances, ancien secrétaire général de l'Autorité des marchés financiers.

revu, puisque nos déficits publics sont largement revus par les autorités européennes? Ma deuxième question est relative aux réformes. Vous avez cité l'âge de départ à la retraite, mais la principale conséquence de ce que vous dites, ce serait, à mon avis, la désindexation des retraites. Or, on oublie souvent de dire que le régime de base fournit des retraites qui sont capées, qui sont plafonnées à 1 950 euros par mois. 1 950 euros par mois, ce ne sont quand même pas des montants considérables! Est-ce que vous pensez réellement que, politiquement, on a tellement de marges de manœuvre en matière de désindexation des retraites du régime général? Enfin, dernière question : quand comptez-vous présenter votre projet au COR?

Jean-Pascal Beaufret : Sur la première question, nous sommes bien entendu sous contrôle de l'Union européenne. L'Insee répète que ma démarche est discutable puisque Eurostat admet ce qui est fait en France. Mais il faut ici distinguer la comptabilité nationale d'une part et la comptabilité budgétaire d'autre part.

Les collectivités publiques, l'État, ses opérateurs, les collectivités locales, les hôpitaux et les organismes de sécurité sociale, tiennent une comptabilité budgétaire en droits constatés. Cependant, cette comptabilité budgétaire n'est pas consolidée entre les trois catégories d'administrations, ce qui masque la contribution de chaque catégorie ou entité au déficit d'ensemble.

En revanche, en comptabilité nationale, il y a bien une consolidation et les transferts entre les administrations sont éliminés. Il n'en reste pas moins que, précisément pour les retraites gérées directement par l'État,

l'équilibrage du régime n'est pas considéré comme un transfert mais comme une cotisation en totalité, ce qui aboutit à l'absurdité qu'un fonctionnaire coûte, dans les comptes de la nation en France, 75 000 euros par an contre 50 000 euros pour un salarié privé.

Eurostat accepte la qualification de « cotisation » que l'État donne à sa contribution d'équilibre. Par voie de conséquence, Eurostat considère aussi que la totalité de la cotisation est un prélèvement obligatoire tandis que l'État estime que c'est une recette fictive et ne la compte pas dans les prélèvements obligatoires. La méthode française de prise en compte des retraites aboutit donc à un écart substantiel de 1,5 % du PIB entre le taux de prélèvements obligatoires européen pour la France (46 %) et celui reconnu par la France (44 %).

Tout en respectant les règles internationales de comptabilité des administrations, la France aurait pu choisir une option beaucoup plus simple et transparente, également prévue par le règlement européen de comptabilité nationale SEC 2010, consistant à distinguer d'une part une cotisation, « fraction raisonnable des rémunérations versées » dans ce texte, et d'autre part les subventions d'équilibre qui les complètent. Il y aurait alors adéquation entre les niveaux de prélèvements obligatoires annoncés par la France et par l'UE/Eurostat.

Au total, nous avons choisi une méthode de comptabilisation qui est une des options permises, mais qui aboutit à un surcoût de dépenses publiques absurde sur la masse salariale des fonctionnaires et qui conduit à des écarts entre les agrégats européens et français de finances publiques.

Sur votre deuxième question : est-ce que nos retraites sont trop élevées ou pas assez puisqu'elles sont plafonnées pour le régime de base ? Il ne faut pas envisager le seul régime de base : il faut aussi prendre en compte l'Agirc-Arrco, qui est une retraite complémentaire obligatoire. C'est d'ailleurs une des difficultés du système français que la réforme de 2019 visait à résoudre : le fait que nous n'ayons pas un régime unique des salariés et que, par exemple, les retraites complémentaires ne soient pas incluses dans la protection sociale votée par le Parlement, alors même qu'elles sont obligatoires. Il faut bien entendu prendre en compte les deux niveaux pour estimer le niveau réel des retraites des salariés.

Sur le niveau des retraites, deux constatations de l'OCDE méritent l'attention : d'une part, le niveau de vie des retraités est à peu près équivalent à celui des actifs, ce qui est inédit parmi les pays avancés où le revenu global des retraités est plutôt de 85 % du revenu des actifs ; d'autre part, le taux de remplacement des retraites françaises, par rapport aux rémunérations d'activité est meilleur que celui des retraites de la plupart des autres grands pays, Allemagne et Royaume-Uni notamment. Ce double constat est à prendre très au sérieux. Il n'est pas suffisamment relayé en France.

Dernière question : quand vais-je présenter mon projet au COR ? C'est déjà fait depuis longtemps. Le 21 septembre 2023, le président du COR de l'époque, Pierre-Louis Bras, a eu l'honnêteté de nous donner deux heures, à François Bayrou et à moi, pour l'exposer au Conseil

d'orientation des retraites, composé de 41 membres, même si beaucoup étaient absents ce jour-là. Notamment, aucun parlementaire n'est venu. Il y avait, en revanche, les syndicats et les neuf administrations représentées au COR. Si une administration veut faire état de son point de vue sur les retraites en France, elle peut le présenter au cours des séances du COR devant les syndicats et devant les élus. C'est un processus qui a été inventé au début des années 2000, largement parce que les acteurs ne s'entendaient jamais sur les projections des retraites dans le futur. Avec le temps, cette instance en est arrivée à produire un discours convenu, « conventionnel » dit-elle elle-même ce qui en dit long sur l'écart à la réalité, sur l'équilibre des retraites et à avancer des chiffres qui n'ont que très peu de sens sur la situation actuelle. Vous trouverez sur le site du COR le compte-rendu intégral de notre présentation, de ce qu'a dit François Bayrou, et des débats. François Bayrou est allé au tableau et il a fait une démonstration devant les membres du COR. Pour ma part, j'ai expliqué que rien n'empêchait, de publier deux soldes, l'un avant subventions, l'autre comme habituellement. En vain ! Le COR a même annoncé, en avril 2025, qu'ils allaient arrêter de parler de « convention d'équilibre permanent des régimes », mais allaient employer, à la place, le terme de « convention légale ». Laisser entendre que la loi oblige à fournir au Parlement un solde des retraites équilibré est inexact. Rien de tel n'existe dans la loi. Ce serait d'ailleurs assez étrange que la loi oblige l'État à donner des résultats « conventionnels » contraires à ce que montre une simple consolidation des comptes.

Régis de Laroullière¹⁸ : *Si nous considérons que la moitié de la dette publique est issue des régimes de retraite, est-ce qu'on ne devrait pas, en comptabilité analytique, imputer à l'équilibre des retraites la moitié des intérêts sur la dette?*

Jean-Pascal Beaufret : Oui, absolument! La part de la dette publique totale qui est actuellement supposée provenir des retraites est marginale, à l'intérieur d'un mécanisme qui ne tient d'ailleurs plus du tout la route : la caisse d'amortissement de la dette sociale – CADES. La dette de la CADES n'a d'abord rien de social puisque les institutions sociales en ont été débarrassées! Certes, c'est une dette qui a été générée par les prestations sociales, mais c'est la dette d'un établissement public d'État : si la CADES était défaillante dans le remboursement de la dette, c'est l'État qui devrait payer. En conséquence, il s'agit plutôt d'une dette dont la sécurité sociale a été délivrée par l'État...

D'ailleurs, la preuve en est que, depuis que les plafonds de la CADES ne sont plus augmentés, c'est l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acosse) qui finance la sécurité sociale. La Cour des comptes a récemment, et justement, signalé que le montant de prêts que l'Acosse allait faire à la sécurité sociale allait bientôt dépasser les 100 milliards d'euros. Autrement dit, l'Acosse emprunte à court terme pour financer la sécurité sociale et ces prêts vont bientôt atteindre 100 milliards...

18. Haut fonctionnaire et financier français, ancien directeur du groupe de protection sociale paritaire et mutualiste Médéric.

Le mécanisme de consolidation de cette dette a été inventé en 1995, lorsqu'Alain Juppé était Premier ministre. Il a accumulé 150 milliards d'euros de dettes, mais ces 150 milliards d'euros ne sont qu'une fraction de ce que l'État a lui-même emprunté pour financer ses propres retraites et subventionner d'autres caisses. Donc, une part importante des 60 milliards d'intérêts sur la dette des administrations publiques, en 2024, vient évidemment des retraites !

Nicolas Dufourcq me disait récemment, qu'il se souvenait d'avoir échangé avec la personne, qui, en Italie, avait été appelée par le gouvernement en 2011 pour gérer la réforme des retraites. Quand on a demandé à Elsa Fornero ¹⁹ quelle était la part de la dette italienne qui provenait, selon elle, des retraites, elle avait immédiatement répondu qu'il s'agissait des deux tiers. C'est intéressant, parce que cela veut dire que mon estimation publiée en septembre 2024 dans la revue *Commentaire*, selon laquelle les retraites constituent, en France, la moitié de la dette publique supplémentaire depuis dix ans, est, en gros, dans les ordres de grandeur de ce qu'on constatait en Italie avant la réforme de 2011, radicale à tous égards et approuvée par le Parlement italien.

André Comte-Sponville : *Je me permets de prendre la parole à mon tour. Il y a un enjeu politique évident dans votre propos. Au fond, ce que vous montrez, c'est que la*

19. Ancienne ministre du Travail et des Prestations sociales du gouvernement de Mario Monti de novembre 2011 à avril 2023, voir sa contribution dans Nicolas Dufourcq « La dette sociale 1974-2024 » Éditions Odile Jacob, octobre 2025.

transparence comptable est la condition de toute démocratie authentique. Je pense qu'on sera tous d'accord là-dessus. Mais est-ce qu'il n'y a pas aussi un enjeu civilisationnel, voire anthropologique? Comme vous le dites à la fin, nous avons fait le pari de la vieillesse. Je me demande si notre pays n'est pas en effet, depuis des années, en train de faire le pari de la vieillesse. Quand nous étions jeunes, puisque nous sommes plusieurs dans cette salle à être à peu près de la même génération, rappelez-vous, c'étaient les vieux qui étaient pauvres, et on vit, pour la première fois, à ma connaissance, une période où ce sont les jeunes qui sont pauvres et apparemment, ça ne choque personne! Vous le disiez, par rapport aux Allemands et bien d'autres, nos retraites sont plus généreuses qu'ailleurs, en revanche nos professeurs, par exemple, sont sensiblement moins bien payés, et l'on pourrait multiplier les exemples... Je m'en étais déjà inquiété au moment du premier confinement. J'avais le sentiment qu'on sacrifiait l'intérêt de notre jeunesse à la santé des personnes plus âgées. Par exemple, quand le président Macron avait déclaré, à l'époque, que la priorité des priorités, c'était de protéger les plus fragiles, c'est-à-dire, face au Covid, les plus âgés... Cela peut se comprendre en période de crise sanitaire aiguë. Mais, sur le fond et sur la durée, qu'est-ce qu'on penserait d'une société dont la priorité des priorités, ça serait le sort de ses octogénaires? Il y a quand même quelque chose d'abyssal dans ce genre de choix... On parle beaucoup de solidarité intergénérationnelle, mais on oublie que depuis, en gros, 300 000 ans, les plus âgés, les parents, se sacrifient pour leurs enfants. Or, là, avec la dette publique, on a inventé un autre

ystème où les vieux sacrifient les intérêts de leurs enfants et petits-enfants à leur propre retraite et à leur propre santé... Avec une forme de convergence frappante sur ce sujet, puisque cela vaut dans tous les camps politiques et syndicaux. Quelle est la principale question sociale pour les syndicats? C'est la question des retraites. Si on nous avait dit, en 1968, que 50 ans plus tard, la question sociale principale, ce serait la question de l'âge de départ à la retraite, on se serait tiré une balle dans la tête! Ma question excède donc la comptabilité : est-ce qu'il n'y a pas derrière tout ça une espèce de choix civilisationnel, voire anthropologique, qui consiste à protéger les plus vieux plutôt que les personnes réellement plus fragiles actuellement, qui sont précisément les jeunes? Parce que, autant en termes de santé, il est vrai qu'on est plus fragile à 80 ans qu'à 10, mais en termes existentiels, c'est l'inverse. Notre vie à nous, en gros, elle est faite. Elle est derrière nous. Un gamin de 8 ans, de 10 ans, de 14 ans, ils sont bien plus fragiles que nous. D'où ma question : est-ce que c'est lié simplement à la démographie? On fait moins d'enfants, donc la population vieillit, et donc les vieux ont un plus grand rôle? Augmentée par le fait que les jeunes votent de moins en moins et que les vieux continuent à voter davantage. Est-ce que la démographie suffit à expliquer ça? Est-ce que vous voyez une autre explication? Et deuxième question, comment fait-on pour sortir de ce pari de la vieillesse?

Jean-Pascal Beaufret : Monsieur Comte-Sponville, je rebondis immédiatement sur ce que vous venez de dire. Je vais tenter de montrer pourquoi le pari de la vieil-

lesse est, en effet, contradictoire avec les intérêts de la jeunesse. Vous avez dit que c'est en raison des retraites qu'on ne paye pas assez nos professeurs. Regardons à quel point c'est vrai ! Si vous prenez le budget du ministère de l'Éducation nationale, il s'élève actuellement à environ 90 milliards d'euros. Pour le financement des retraites de l'État, la cotisation « imputée » que l'État se calcule à lui-même pour les raisons que j'ai exposées avant, s'élève à 78 % de cotisation employeur pour les fonctionnaires civils de l'éducation nationale. Les 78 % de l'employeur, sont facturés au budget du ministère de l'Éducation nationale, qui est le premier employeur de l'État. En conséquence, les 90 milliards d'euros du budget de ce ministère comprennent une fraction considérable, de plus du quart, qui ne sert pas du tout à couvrir des besoins concrets et opérationnels, des écoles entretenues, des professeurs rémunérés. Elle sert à subventionner les retraites de l'ensemble des fonctionnaires. Comme je le disais, si c'était une cotisation « normale », elle devrait être de 17 % seulement, part employeur des 28 % de cotisations en France, tandis que là, elle est de 78 %. On comprend bien l'absurdité de ce système. Si vous corrigez les comparaisons internationales de cet élément, on voit que la France se situe largement au-dessous de la moyenne en termes de dépenses réelles pour l'éducation. Autrement dit, nous sous-dépensons en éducation pour couvrir les retraites au-delà de cotisations normales des enseignants actifs.

C'est pareil pour la défense. Nous disons que nous dépensons 2 % du PIB pour la défense, mais nous finançons dans cette enveloppe aussi les retraites, et là, la cotisation

de l'État employeur, ce n'est pas 78 %, c'est 126 % ! Donc, vous voyez, on charge le budget des armées. Quand on dit que la France a des dépenses militaires de 2 % du PIB (budget du ministère des Armées), on n'y est pas du tout, à cause des retraites.

Ce pari de la vieillesse est, somme toute, assez ancien. La reconstitution de la cotisation fictive que l'État alloue pour les retraites des fonctionnaires s'élevait déjà à 1,7 % du PIB en 1995, autant qu'aujourd'hui. Le phénomène que je décris est un phénomène qui s'étend sur 30 ans. Est-ce un choix délibéré ? Je ne le crois pas. Je pense que c'est juste un système où des indicateurs biaisés de gestion et de performance, fournis au Parlement, aboutissent à masquer les déséquilibres, à refuser de voir la réalité et à ne pas maîtriser le niveau des dépenses. L'indicateur de gestion, ici, n'est pas pertinent puisque, par définition, il est construit pour montrer que tous les ans, les retraites sont fictivement équilibrées.

Cet indicateur amène à des décisions très coûteuses, par exemple des décisions de revalorisation. Début janvier 2024, les retraites ont ainsi été revalorisées de 5,3 %. Cette décision a conduit à environ 20 milliards d'euros de dépenses publiques supplémentaires avec une incidence considérable sur les déficits publics français et un effet d'éviction sur d'autres actions. Le système de présentation des comptes est donc pour beaucoup dans la dérive des comptes publics. C'est pour cette raison que mon objectif est de faire modifier ce système²⁰ afin de

20. Voir site <https://financespubliquessansfiltre.fr>.

traduire de manière sincère le poids de notre protection sociale dans les déficits et la dette publique. C'est techniquement facile à faire, de manière informative d'abord, même sans loi nouvelle d'organisation des finances publiques.

Je pense que nous avons fait des progrès depuis trois ans. Par exemple, la conviction ancienne et intuitive de François Bayrou, développée dans ses campagnes présidentielles, que nous allions buter sur le mur financier des retraites, m'a beaucoup frappé. En fait, même s'il n'est pas allé jusqu'au bout de son constat, la prise de conscience au niveau politique, existe déjà. Le saut vers l'action est encore difficile.

D'autres débats importants auront lieu sur cette question. Le COR s'est exprimé en disant qu'il ne fallait pas réduire le pouvoir d'achat des retraités d'aujourd'hui qui s'écartera naturellement de celui des actifs, mais à très long terme, et qu'il fallait seulement augmenter l'âge de départ à la retraite. Ce type de solutions sur la durée de cotisations, économiquement très souhaitable, prend beaucoup trop de temps. Combien d'années faudra-t-il pour retrouver un équilibre financier et combien d'années peut-on encore se permettre de supporter un tel déficit ? Financièrement, le report de l'âge de départ n'est pas une solution suffisante.

Retrouvez l'intégralité du débat en vidéo sur
www.institutdiderot.fr

Les publications de l'Institut Diderot

Dans la même collection

- L'avenir de l'automobile - Louis Schweitzer
- Les nanotechnologies & l'avenir de l'homme - Étienne Klein
- L'avenir de la croissance - Bernard Stiegler
- L'avenir de la régénération cérébrale - Alain Prochiantz
- L'avenir de l'Europe - Franck Debié
- L'avenir de la cybersécurité - Nicolas Arpagian
- L'avenir de la population française - François Héran
- L'avenir de la cancérologie - François Goldwasser
- L'avenir de la prédiction - Henri Atlan
- L'avenir de l'aménagement des territoires - Jérôme Monod
- L'avenir de la démocratie - Dominique Schnapper
- L'avenir du capitalisme - Bernard Maris
- L'avenir de la dépendance - Florence Lustman
- L'avenir de l'alimentation - Marion Guillou
- L'avenir des humanités - Jean-François Pradeau
- L'avenir des villes - Thierry Paquot
- L'avenir du droit international - Monique Chemillier-Gendreau
- L'avenir de la famille - Boris Cyrulnik
- L'avenir du populisme - Dominique Reynié
- L'avenir de la puissance chinoise - Jean-Luc Domenach
- L'avenir de l'économie sociale - Jean-Claude Seys
- L'avenir de la vie privée dans la société numérique - Alex Türk
- L'avenir de l'hôpital public - Bernard Granger
- L'avenir de la guerre - Henri Bentegeat & Rony Brauman
- L'avenir de la politique industrielle française - Louis Gallois
- L'avenir de la politique énergétique française - Pierre Papon
- L'avenir du pétrole - Claude Mandil
- L'avenir de l'euro et de la BCE - Henri Guaino & Denis Kessler
- L'avenir de la propriété intellectuelle - Denis Olivennes
- L'avenir du travail - Dominique Méda
- L'avenir de l'anti-science - Alexandre Moatti
- L'avenir du logement - Olivier Mitterrand
- L'avenir de la mondialisation - Jean-Pierre Chevènement
- L'avenir de la lutte contre la pauvreté - François Chérèque
- L'avenir du climat - Jean Jouzel
- L'avenir de la nouvelle Russie - Alexandre Adler
- L'avenir de la politique - Alain Juppé

-
- L'avenir des Big-Data - Kenneth Cukier & Dominique Leglu
 - L'avenir de l'organisation des Entreprises - Guillaume Poitrinal
 - L'avenir de l'enseignement du fait religieux dans l'École laïque - Régis Debray
 - L'avenir des inégalités - Hervé Le Bras
 - L'avenir de la diplomatie - Pierre Grosser
 - L'avenir des relations franco-russes - S.E Alexandre Orlov
 - L'avenir du Parlement - François Cornut-Gentille
 - L'avenir du terrorisme - Alain Bauer
 - L'avenir du politiquement correct - André Comte-Sponville & Dominique Lecourt
 - L'avenir de la zone euro - Michel Aglietta & Jacques Sapir
 - L'avenir du conflit entre chiïtes et sunnites - Anne-Clémentine Larroque
 - L'Iran et son avenir - S.E Ali Ahani
 - L'avenir de l'enseignement - François-Xavier Bellamy
 - L'avenir du travail à l'âge du numérique - Bruno Mettling
 - L'avenir de la géopolitique - Hubert Védrine
 - L'avenir des armées françaises - Vincent Desportes
 - L'avenir de la paix - Dominique de Villepin
 - L'avenir des relations franco-chinoises - S.E. Zhai Jun
 - Le défi de l'islam de France - Jean-Pierre Chevènement
 - L'avenir de l'humanitaire - Olivier Berthe - Rony Brauman - Xavier Emmanuelli
 - L'avenir de la crise du Golfe entre le Qatar et ses voisins - Georges Malbrunot
 - L'avenir du Grand Paris - Philippe Yvin
 - Entre autonomie et Interdit : comment lutter contre l'obésité ?
Nicolas Bouzou & Alain Coulomb
 - L'avenir de la Corée du Nord - Juliette Morillot & Antoine Bondaz
 - L'avenir de la justice sociale - Laurent Berger
 - Quelles menaces numériques dans un monde hyperconnecté ? - Nicolas Arpagian
 - L'avenir de la Bioéthique - Jean Leonetti
 - Données personnelles : pour un droit de propriété ?
Pierre Bellanger et Gaspard Koenig
 - Quels défis pour l'Algérie d'aujourd'hui ? - Pierre Vermeren
 - Turquie : perspectives européennes et régionales - S.E. Ismail Hakki Musa
 - Burn out - le mal du siècle ? - Philippe Fossati & François Marchand
 - L'avenir de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État.
Jean-Philippe Hubsch
 - L'avenir du bitcoin et du blockchain - Georges Gonthier & Ivan Odonnat
 - Le Royaume-Uni après le Brexit
Annabelle Mourougane - Frédéric de Brouwer & Pierre Beynet
 - L'avenir de la communication politique - Gaspard Gantzer
 - L'avenir du transhumanisme - Olivier Rey
 - L'économie de demain : sociale, solidaire et circulaire ?
Géraldine Lacroix & Romain Slitine
 - La transformation numérique de la défense française - Vice-amiral Arnaud Coustillière
 - L'avenir de l'indépendance scientifique et technologique française
Gérard Longuet
 - L'avenir du Pakistan - Ardavan Amir-Aslani
 - Le corps humain et sa propriété face aux marchés - Sylviane Agacinski
 - L'avenir de la guerre économique américaine - Ali Laïdi
 - Construire l'économie de demain - Jean Tirole
 - L'avenir de l'écologie... et le nôtre - Luc Ferry
 - La vulgarisation scientifique est-elle un échec ? - Étienne Klein
 - Les trois utopies européennes - Francis Wolff
 - L'avenir des Juifs français - Haïm Korsia

- Comment faire face à la pénurie et à la hausse des prix des matières premières ?
Philippe Chalmin
- Changement climatique : comprendre et agir - Christian de Perthuis
- L'avenir du féminisme - Caroline Fourest
- Le ressentiment contemporain menace-t-il la Démocratie ? - Cynthia Fleury
- Les nouvelles lignes d'affrontement dans un monde numérisé : l'ère des frontières.com -
Nicolas Arpagian
- Comment manager la génération Z ? - Pascal Broquard
- Les dangers du « wokisme » - Jean-François Braunstein
- La dépression, mal du siècle ? - Hugo Bottemanne
- L'avenir du posthumanisme ou les limites de l'humain - Jean-Michel Besnier
- Transgenres et conséquences : Les transitions juvéniles et la responsabilité des adultes -
Claude Habib
- Devenir transclasse : comment échapper aux destins déjà écrits ? - Chantal Jaquet
- Re-considérons le travail - Sophie Thiéry
- La droite en France - David Lisnard
- Le Moyen-Orient en 2050 - Jean-Pierre Filiu
- L'économie du bonheur - La croissance rend-elle les individus heureux ? - Claudia Senik
- L'énergie en 2050 - Marc Fontecave
- La spiritualité en 2050 - Frédéric Lenoir
- L'Asie en 2050 - Valérie Niquet
- Choc démographique et choc des empires. Quel monde en 2050 ? - Bruno Tertrais
- Les dangers de la morale, une approche neurocomportementale - Jean Decety
- La vieillesse en 2050 : défis et révolutions - Jean-Marc Lemaître
- La lecture en 2050 - Michel Desmurget
- Mesures et démesures du modèle français - Nicolas Baverez
- Nature et liberté en 2050 : comment l'irruption du vivant chamboule la pensée libérale
Gaspard Koenig

Les Déjeuners / Dîners de l'Institut Diderot

- La Prospective, de demain à aujourd'hui - Nathalie Kosciusko-Morizet
- Politique de santé : répondre aux défis de demain - Claude Évin
- La réforme de la santé aux États-Unis : quels enseignements pour l'assurance maladie
française ? - Victor Rodwin
- La question du médicament - Philippe Even
- La décision en droit de santé - Didier Truchet
- Le corps ce grand oublié de la parité - Claudine Junien
- Des guerres à venir ? - Philippe Fabry
- Les traitements de la maladie de Parkinson - Alim-Louis Benabib
- La souveraineté numérique - Pierre Bellanger
- Le Brexit et maintenant - Pierre Sellal
- Les Jeux paralympiques de Paris 2024 : une opportunité de santé publique ?
Pr François Genet & Jean Minier - Texte écrit en collaboration avec Philippe Fourny
- L'intelligence artificielle n'existe pas - Luc Julia
- Cyber : quelle(s) stratégie(s) face à l'explosion des menaces ?
Jean-Louis Gergorin & Léo Issac-Dognin
- La puissance publique face aux risques - François Vilnet & Patrick Thourot
- La guerre des métaux rares - La face cachée de la transition énergétique
et numérique - Guillaume Pitron
- Comment réinventer les relations franco-russes ? - Alexandre Orlov
- La république est-elle menacée par le séparatisme ? - Bernard Rougier

- La révolution numérique met-elle en péril notre civilisation ? - Gérald Bronner
- Comment gouverner un peuple-roi ? - Pierre-Henri Tavoillot
- L'eau enjeu stratégique et sécuritaire - Franck Galland
- Autorité un «enjeu pluriel» pour la présidentielle 2022 ? - Thibault de Montbrial
- Manifeste contre le terrorisme islamiste - Chems-Eddinne Hafiz
- Reconquérir la souveraineté numérique
Matthieu Bourgeois & Bernard de Courrèges d'Ustou
- Le sondage d'opinion : outil de la démocratie ou manipulation de l'opinion ? - Alexandre Dézé
- Le capitalisme contre les inégalités - Yann Coatanlem
- Franchir les limites : transitions, transgressions, hybridations - Claudine Cohen
- Migrations, un équilibre mondial à inventer - Catherine Withol de Wenden
- Insécurité alimentaire et changement climatique : les solutions apportées par les biotechnologies végétales - Georges Freyssinet
- L'avenir de la gauche française - Renaud Dely

Les Notes de l'Institut Diderot

- L'euthanasie, à travers le cas de Vincent Humbert - Emmanuel Halais
- Le futur de la procréation - Pascal Nouvel
- La République à l'épreuve du communautarisme - Éric Keslassy
- Proposition pour la Chine - Pierre-Louis Ménard
- L'habitat en utopie - Thierry Paquot
- Une Assemblée nationale plus représentative - Éric Keslassy
- Où va l'Égypte ? - Ismaïl Serageldin
- Sur le service civique - Jean-Pierre Gualazzi
- La recherche en France et en Allemagne - Michèle Vallenthini
- Le fanatisme - Texte d'Alexandre Deleurye présenté par Dominique Lecourt
- De l'antisémitisme en France - Éric Keslassy
- Je suis Charlie. Un an après... - Patrick Autréaux
- Attachement, trauma et résilience - Boris Cyrulnik
- La droite est-elle prête pour 2017 ? - Alexis Feertchak
- Réinventer le travail sans l'emploi - Ariel Kyrrou
- Crise de l'École française - Jean-Hugues Barthélémy
- À propos du revenu universel - Alexis Feertchak & Gaspard Koenig
- Une Assemblée nationale plus représentative - *Mandature 2017-2022* - Éric Keslassy
- L'avenir de notre modèle social français - Jacky Bontems & Aude de Castet
- Handicap et République - Pierre Gallix
- Réflexions sur la recherche française... - Raymond Piccoli
- Le système de santé privé en Espagne : quels enseignements pour la France ?
Didier Bazzocchi & Arnaud Chneiweiss
- Le maquis des aides sociales - Jean-Pierre Gualazzi
- Réformer les retraites, c'est transformer la société - Jacky Bontems & Aude de Castet
- Vers un droit du travail 3.0 - Nicolas Dulac
- L'assurance santé privée en Allemagne : quels enseignements pour la France ?
Arnaud Chneiweiss & Nadia Desmaris
- Repenser l'habitat. Quelles solidarités pour relever le défi du logement dans une société de la longévité ? - Jacky Bontems & Aude de Castet
- De la nation universelle au territoire-monde - L'avenir de la République dans une crise globale et totale - Marc Soléry
- L'intelligence économique - Dominique Fonvielle
- Pour un Code de l'enfance - Arnaud de Belenet

-
- Les écoles de production - Agnès Pannier-Runacher
 - L'intelligence artificielle au travail - Nicolas Dulac Gérardot
 - Une Assemblée nationale plus représentative ? - *Mandature 2022-2027* - Éric Keslassy
 - L'homme politique face aux diktats de la com - François Belley
 - Santé - Évolutions mondiales, problèmes français - Jean de Kervasdoué

Les Colloques de l'Institut Diderot

- L'avenir du progrès
- Les 18-24 ans et l'avenir de la politique
- L'avenir de l'Afrique
- Les nouvelles stratégies de prévention pour vivre et vieillir en bonne santé

Ce que montre Jean-Pascal Beaufret, c'est que « nos comptes ne disent pas la vérité sur les retraites ». On laisse croire qu'elles sont à l'équilibre, alors qu'elles expliquent à elles seules près de la moitié de notre déficit public. Mais les chiffres, tels qu'ils sont habituellement présentés, ne permettent guère de s'en rendre compte. C'est où politique et comptabilité se rejoignent. Il n'y aura pas de redressement des finances publiques sans une réelle transparence des comptes : leur présentation actuelle, qui est trompeuse, masque les problèmes au lieu de permettre de les poser. Comment nous permettrait-elle de les résoudre ? Il faut donc « modifier ce système afin de traduire de manière sincère le poids de notre protection sociale dans les déficits et la dette publique ». C'est un enjeu démocratique décisif. Aucune comptabilité ne tient lieu de politique. Mais aucune politique lucide n'est possible sans comptabilité rigoureuse et transparente.

André Comte-Sponville

Jean-Pascal BEAUFRET



Ancien inspecteur des finances, chef de service à la direction générale du trésor et directeur général des impôts, directeur financier d'entreprises de télécommunications, ancien conseiller de Goldman Sachs à Paris, associé du fonds Ring Capital.